

Décisions du conseil communal

Séance du 19 janvier 2006

- Commissions consultatives communales:

a) Le conseil communal a installé un certain nombre de commissions communales dont le détail de la composition se trouve dans le bulletin communal "De Mierscher Gemengebuet" N° 74 et sur internet www.mersch.lu "La Commune / L'équipe communale / Commissions consultatives". Plusieurs postes ont été réservés à des personnes n'appartenant manifestement pas à un parti politique ou assimilé et n'étant pas engagées politiquement.

b) La proposition de la fraction Déi Gréng de séparer le volet jeunesse de la commission des affaires sociales, des jeunes et du 3^e âge pour en créer 2 commissions, à savoir: "commission de la jeunesse" et " commission des relations humaines (affaires sociales, famille, 3^e âge...)" a été refusée avec 6 voix contre 5 voix et une abstention;

c) La proposition de la fraction Déi Gréng de créer une commission de la coopération régionale a été refusée avec 9 voix contre 3 voix;

- Affaires du personnel:

a) Le sieur Kaluza André a été nommé provisoirement au poste d'ingénieur industriel, branche du génie civil, avec effet au 1^{er} février 2006;

b) Le conseil communal a actualisé le cadre des ouvriers communaux sous le statut du contrat collectif au nombre de 34 postes;

c) Les effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées pour l'année 2006 ont été fixés;

- Subsidés aux sociétés:

Un subside de 1.400 € a été accordé au Photo-Club Caméra 77 Mersch pour l'organisation de l'exposition "Mierscher Kënschtler stellen aus" du 24 au 26 septembre 2005;

- Urbanisme:

Le conseil communal a procédé à une modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Mersch en ajoutant aux articles 23, 24, et 26 du règlement communal sur les bâtisses le texte suivant: "... *ainsi que les travaux ayant un but d'utilité publique ...*" et aux articles 25 et 29 le texte suivant: "... *à l'exception des travaux ayant un but d'utilité publique ...*";

- Contrats, conventions et actes:

a) Convention conclue entre le collège échevinal et le Ministre de la Justice pour l'aménagement d'un jardin de circulation à Mersch/ participation de l'Etat dans le projet au montant de 198.000 €

b) Actes de cession par lesquels les sociétés SCI Multiple Trade Zone Mersch et Kikuoka Luxembourg SA cèdent gratuitement la "partie publique" (trottoirs, voirie, verdure) à la commune dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Mierscherbiërg II;

- Budget communal:

Le budget rectifié 2005 et le budget de 2006 ont été discutés et votés par le conseil communal. Le détail du budget est repris dans le bulletin communal "De Mierscher Gemengebuet" N° 74 et sur internet www.mersch.lu "La Commune / L'équipe communale / Rapport des séances du conseil communal".